

Postulat Axel Marion et consorts – Métropole lémanique : quel bilan, quelles perspectives ?

Texte déposé

Il y a cinq ans, le 9 novembre 2011, les cantons de Genève et de Vaud signaient un accord portant sur le développement et la promotion de la Métropole lémanique. L'objectif avoué était de « développer la compétitivité de la région et de renforcer l'influence de celle-ci sur la scène fédérale »¹. Quatre axes de travail avaient été identifiés : la mobilité, la formation et la recherche, l'accueil des fédérations sportives et organisations internationales et le développement du pôle d'excellence en matière de santé. Parmi les mesures concrètes décidées, figuraient la création de la « statistique de la Métropole lémanique » et une plateforme commune pour traiter les dossiers ferroviaires et routiers avec la Confédération. Depuis 2011, plusieurs prises de position ont également été adoptées dans différents domaines, comme la fiscalité, la représentativité des médias régionaux, les votations importantes sur le plan fédéral, le développement des neurosciences, etc.

Après cinq ans de fonctionnement, il nous semble intéressant d'effectuer un bilan de cette structure et de tracer ses perspectives sur le moyen et long terme. D'ailleurs les fondateurs de la Métropole prévoyaient une analyse sur l'organisation de cette entité d'ici fin 2012², analyse qui à notre connaissance n'a pas été effectuée ni, du moins, communiquée.

Les soussignés demandent par conséquent au Conseil d'Etat d'établir un rapport d'évaluation de la Métropole lémanique comprenant également une partie prospective. Les questions suivantes devraient notamment être abordées :

- La Métropole lémanique a-t-elle répondu aux attentes de départ ? Si non, quels ont été les facteurs pénalisants ?
- A-t-elle notamment permis une meilleure défense des intérêts de l'Arc lémanique auprès des instances fédérales ? Selon quels indicateurs peut-on juger ce résultat ?
- La structure actuelle de la Métropole lémanique donne-t-elle satisfaction ? Quelles évolutions seraient à apporter dans ce contexte ?
- Comment conjuguer la Métropole lémanique avec les organisations voisines, comme le Conseil du Léman et le Grand Genève ? Faudrait-il une nouvelle structuration de ces différentes instances ?

Enfin, les soussignés souhaitent que le rapport étudie de quelle manière les parlements des deux cantons pourraient être davantage intégrés dans les travaux de la Métropole lémanique.

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Renvoi à une commission avec 20 signatures.

*(Signé) Axel Marion
et 20 cosignataires*

Développement

M. Axel Marion (AdC) : — Ce postulat est peut-être l'illustration que le parlement peut avoir une quelconque influence. En effet, j'ai déposé ce texte le 22 novembre dernier et, le 23 novembre, M. le conseiller d'Etat Broulis prenait la parole sur le thème du Grand Genève, avec l'écho que vous connaissez. C'est dire si le thème est d'actualité et s'il mérite d'être approfondi.

Je me préoccupe, ici, de l'une des structures qui occupent la région lémanique, soit la dite Métropole lémanique, qui existe maintenant depuis cinq ans, puisqu'elle a été fondée le 5 novembre 2011 et que son activité s'est traduite par des communiqués sur certains dossiers. Il est

¹ Communiqué de presse du 9 novembre 2011.

² Document fondateur.

vrai que certaines choses qui avaient été annoncées, notamment un examen de sa structure d'ici la fin de l'année 2012, n'ont pas été réalisées, ou du moins n'ont pas été communiquées, ni à notre instance, ni au public. Dès lors, on peut se demander comment évolue cette structure. Au bout de cinq ans, il semblerait intéressant de l'examiner. C'est pourquoi nous posons différentes questions dans ce postulat, notamment :

- La Métropole lémanique a-t-elle répondu aux attentes de départ ?
- A-t-elle permis une meilleure défense des intérêts de l'arc lémanique ?
- Comment cette structure peut-elle se conjuguer avec les autres structures telles que le Grand Genève ou le Conseil du Léman, ou d'autres structures encore qui coexistent dans la région ?
- A l'avenir, comment les parlements des cantons de Vaud et de Genève peuvent-ils être associés à la structure qu'est la Métropole lémanique, sachant que si elle désire être pérennisée, l'introduction d'une forme de participation parlementaire serait utile ?

Je me réjouis, par conséquent, de pouvoir traiter ce dossier au sein d'une commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.